

# BF5 SHN

## Brevet Fédéral 5<sup>ème</sup> degré Réservé aux sportifs de haut niveau (ou l'ayant été)



15 MOIS  
EN ALTERNANCE

Les Brevets Fédéraux ont été créés en 2009 dans les quatre disciplines. La Fédération Française de Natation a ainsi développé sa propre filière fédérale d'encadrement en complémentarité et cohérence avec la filière de formation du Ministère en charge des sports.

Le titulaire du Brevet Fédéral 5<sup>ème</sup> degré obtient de droit, 3 UC sur 4 du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS), spécialité performance sportive, dans la discipline choisie.

L'INFAN, organisme de formation de la Fédération Française de Natation, propose une formation BF5 réservée aux sportifs de haut niveau ou l'ayant été dans toutes les disciplines, d'octobre 2024 à décembre 2025. **Cette formation BF5 SHN n'est pas un diplôme professionnel. Elle devra donc être complétée par la formation à l'UC manquante (UC2) du DESJEPS dès l'obtention du BF5. L'UC2 devra être obtenue pour pouvoir faire valoir le DESJEPS dans son entièreté.**



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral 5<sup>ème</sup> degré.

### NIVEAU DU DIPLOME

Plus haut niveau des diplômes fédéraux, le Brevet Fédéral 5<sup>ème</sup> degré est un diplôme non professionnel et ne permet donc pas, à lui seul, d'entraîner contre rémunération. Le texte de référence est le règlement général du Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré SHN de la discipline de la Fédération française de natation reconnu par le Ministère de tutelle daté du 26 novembre 2016.

### METIER VISÉ

Les titulaires du Brevet Fédéral 5<sup>ème</sup> degré sont des entraîneurs experts. Ils inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales.

Ils ont vocation à entraîner des sportifs du plus haut niveau national, dans une logique d'optimisation de la performance.

Ces intervenants s'inscrivent dans le cadre des valeurs et des objectifs fixés par les instances dirigeantes du club. Ils exercent leur activité sous la responsabilité du Président du club.

Ils entraînent des sportifs en qualité d'expert, ils assurent la fonction de directeur technique et notamment ils managent, coordonnent une équipe technique en vue du développement sportif d'une discipline et du développement du club.

Ils sont chargés de la formation de l'équipe d'encadrement au sein du club.

Ils ont pour principales missions de :

- diriger la mise en œuvre du plan de développement du club pour une olympiade,
- concevoir le plan de développement du club pour une olympiade, selon les orientations fédérales,
- concevoir un système d'entraînement nécessaire pour évoluer jusqu'au plus haut niveau de pratique en natation course,
- concevoir une action de formation au sein de son club,
- entraîner des sportifs du niveau national jusqu'au plus haut niveau en natation course,
- organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants.

## INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01.70.48.45.24

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr) / [www.ffn.extranat.fr](http://www.ffn.extranat.fr)

Email INFAN : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

N° de déclaration : 11.75.34540.75



## PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables  
à l'entrée en formation

2-Sélection

3-Positionnement

4-Entrée en formation

### 1 - PRÉREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION

#### Conditions générales :

- Avoir 18 ans minimum (au 31 décembre de l'année de la formation)
- Être licencié à la Fédération française de natation
- Être inscrit ou avoir été inscrit sur les listes ministérielles "haut niveau" pendant au moins une année dans l'une des disciplines de la Fédération française de natation. A ce titre, pour rentrer en formation les sportifs de haut niveau doivent :
  - être en mesure de justifier auprès de l'INFAN de leur inscription sur liste ministérielle,
  - être à jour des informations sur PSQS,
  - être à jour du suivi médical réglementaire,
  - avoir signé la convention de sportif haut niveau pour les sportifs listés au moment de l'inscription en formation.
- Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme, daté de moins de 3 mois et établi conformément au modèle joint au dossier de candidature.

#### Conditions de diplômes :

- Seront prioritaires les titulaires d'un diplôme inscrit à l'annexe II du code du sport dans le champ des activités de la natation tel que le Moniteur Sportif de Natation (MSN), le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), la Licence STAPS entraînement sportif natation, ou bien être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN)
- Le diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) devra être fourni au plus tard avant la mise en situation professionnelle qui, couplé avec le test de sécurité, permet aux candidats de garantir la sécurité des usagers et d'être reconnus autonomes.

### 2- MODALITÉS D'ADMISSION DE L'INFAN

La formation au Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré pour les sportifs de haut niveau est uniquement dispensée par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (INFAN). La sélection des candidats au Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré pour les sportifs de haut niveau justifiant des prérequis à l'entrée en formation est réalisé à partir :

- du dossier de pré-inscription
- d'un entretien

Le dossier doit comprendre l'ensemble des pièces administratives sollicitées :

- un formulaire d'inscription : coordonnées, questions sur les parcours scolaire, professionnel, sportif et sur les motivations
- une attestation des structures d'alternance précisant l'accord de l'ensemble des acteurs concernés par le projet de formation du sportif de haut niveau
- une attestation de prise en charge financière
- une pièce d'identité
- le récépissé de la licence FFN de la saison en cours
- un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois au jour de l'inscription en formation
- un extrait du casier judiciaire bulletin n°3
- l'attestation d'inscription sur liste ministérielle de haut niveau
- éventuellement une copie de l'ensemble des diplômes scolaires, universitaires, sportifs et de secourisme



L'inscription au Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré pour les sportifs de haut niveau s'effectue en ligne par le biais de la plateforme numérique de la Fédération française de natation réservée à cette formation :

<https://ffnatation.claroline.com/#/workspace/inscriptionbf5shn24/home/1-infos-bf5-shn>

L'entretien permet d'évaluer le projet professionnel du candidat, sa disponibilité au regard du calendrier de la formation, les modalités de financement de la formation, son engagement et sa motivation.

L'ensemble des candidatures des sportifs de haut niveau est étudié afin d'établir, à partir des éléments du dossier et de l'entretien, la liste définitive des stagiaires pouvant rentrer en formation. La sélection est effectuée en commission de la Direction Technique Nationale en tenant compte des motivations du candidat et de son engagement dans un parcours BF5 - DES, de ses diplômes et expériences, du contexte local et notamment l'implication des différents acteurs (club, ERFAN, ...), du nombre de places disponibles, du plan de financement...

**Clôture des inscriptions : dimanche 15 septembre 2024**

**Entretiens : vendredi 20 septembre en visioconférence**

### **3- POSITIONNEMENT**

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré pour les sportifs de haut niveau et d'autre part, à ses acquis. Le positionnement se déroulera en trois phases et sa durée est variable selon les stagiaires.

#### **1. Une phase de présentation de la formation**

Elle permet de présenter les compétences visées, l'organisation pédagogique de l'alternance, les modules de formation et leurs contenus.

#### **2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation**

Après une autoévaluation des stagiaires via un questionnaire ou des échanges sur les thèmes abordés, un entretien de positionnement est réalisé pour les stagiaires demandant un allègement de formation ou ceux pour lesquels il semble nécessaire de proposer un complément de formation.

#### **3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation**

L'équipe pédagogique propose ensuite un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation.

**Positionnement : vendredi 27 septembre 2024 en visioconférence**



## CONTENUS DE LA FORMATION

La Fédération française de natation a souhaité aménager un parcours de formation spécifique réservé aux sportifs de haut niveau. Par conséquent une formation au Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré, adaptée à ce public est créée par la Fédération française de natation et mise en œuvre par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (INFAN). Cette formation n'est en aucun cas comparable aux formations dites « classiques » puisqu'elle prend en compte les compétences du Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré natation course ainsi que celles de l'ensemble des brevets fédéraux sous-jacents.

### **LES CONTENUS**

Cette formation traite des domaines suivants :

- Apprentissage et entraînement
- Projet de développement
- Formation de cadres
- Séjour spécifique sportif
- Gestion des risques
- Hygiène et sécurité



## LE PROGRAMME ET LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Sont abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables avec les contenus suivants :

### UC1 : Etre capable d'inscrire son action dans le fonctionnement du club et de son environnement

- Diriger un plan de développement
- Diriger la mise en œuvre d'un séjour
- Diriger la mise en œuvre d'une formation

### UC2 : Etre capable d'encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté une pratique dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et jusqu'au plus haut niveau national senior au moins

- Diriger l'Ecole de Natation Française
- Diriger un système d'entraînement du plus haut niveau senior
- Amener le sportif à être acteur de son projet

### UC3 : Etre capable de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

- Certifier l'Ecole de Natation Française
- Prévenir les comportements à risque
- Intervenir en cas d'accident ou d'incident

### UC4 : Etre capable de coordonner la sécurité de la pratique et des pratiquants

- Organiser la sécurité des pratiquants
- Organiser la mise en œuvre d'un plan d'organisation de la sécurité de la pratique au sein du club



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 7/10/2024 au 31/12/2025	15 mois	Le 15/09/2024	20/09/2024	26 et 27/09/2024

### ALTERNANCE

La conception d'une alternance pédagogique suppose l'organisation d'une succession de séquences en centre et en club. Le nombre d'heures en centre et en structure est précisé pour chaque stagiaire dans le Plan Individuel de Formation.

#### Formation en centre :

- face à face pédagogique en présentiel
- formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine
- face à face pédagogique en visioconférence
- échanges de type « retour d'alternance »
- formation ouverte à distance (FOAD)
- 

Formation en club / en structure avec des stages en situation avec tutorat

Travail personnel avec une implication du stagiaire



Concernant les stages en structure, le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée afin de lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement. Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club,
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'organisme de formation,
- organiser en lien avec l'organisme de formation le parcours du stagiaire au sein du club,
- transmettre les savoir-faire, savoir-être,
- accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences,
- évaluer le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes...).

## DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total		288 HEURES	
Détails du parcours individualisé	<b>En centre</b>		<b>180 Heures</b>
		Dont heures en présentiel	43 Heures
		Dont heures en visioconférence	107 Heures
		Dont heures en FOAD	30 Heures
	<b>En structure</b>		<b>108 Heures</b>
		Dont stage entraînement	70 Heures
		Dont stage ENF	30 Heures
		Dont accompagnement d'un déplacement de mineurs	8 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Structure
PRMSP : Pré requis à la mise en situation professionnelle	2h	2h	
UC1 : Être capable d'inscrire son action dans le fonctionnement du club et de son environnement	58h30	16h30	8h
UC2 : Être capable d'encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté une pratique dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et jusqu'au plus haut niveau national senior au moins	69h	6h	100h
UC3 : Être capable de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités	11h30	2h30	
UC4 : Être capable de coordonner la sécurité de la pratique et des pratiquants	9h	3h	
<b>Total général</b>	<b>150 heures</b>	<b>30 heures</b>	<b>108 heures</b>

Les temps consacrés au positionnement ainsi qu'aux épreuves de certification ne sont pas compris dans ces volumes horaires, tout comme le travail personnel (environ 100h).

## CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

**Regroupement n°1** : 18h pour toutes les disciplines

Date : du lundi 7 octobre 2024 à 14h au jeudi 10 octobre 2024 à 11h30

Lieu : INSEP

**Formation en centre** : 2 fois 2h par semaine + FOAD tout au long de la formation

Dates : les lundis et mardis de 14h à 16h (à confirmer), jours pouvant exceptionnellement varier

Lieu : visioconférence

La formation en centre comprend également une journée à l'ERFAN ou au CREPS de la région des stagiaires

**Regroupement n°2** : 18h pour toutes les disciplines

Date : du lundi 6 janvier 2025 à 14h au jeudi 9 janvier 2025 à 11h30 (à confirmer)

Lieu : à définir

**Formation en structure** :

Dates : En semaine, week-ends et vacances scolaires en fonction des horaires des séances d'apprentissage et d'entraînement

Lieux : établissements aquatiques fréquentés par le club



## SESSION DE FORMATION

Afin d'assurer un suivi personnalisé, la formation est ouverte à partir de 6 stagiaires et limitée à 12 stagiaires, pour les disciplines de la Fédération française de natation suivantes : natation course, natation artistique, water-polo, plongeon.



## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes telles que l'apport de contenus permettant un réinvestissement dans la pratique, des jeux de rôles autour d'un cas concret, des travaux collaboratifs en sous-groupes, des analyses vidéo. Pour la partie FOAD, il s'agit d'autoformation accompagnée à distance via une plateforme e-learning et des ressources numériques.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Un ou plusieurs référents pédagogiques par discipline sont désignés afin de réaliser un suivi individualisé des stagiaires et faciliter les retours d'alternance.

### MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Lors des regroupements en présentiel, des salles de cours disposant du matériel nécessaire à l'action de formation seront utilisées ainsi que les bassins afférents. Lors des heures de formation en visioconférence, tous les formateurs et stagiaires devront disposer d'une connexion internet et allumer leur caméra. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement en format numérique notamment via la plateforme pédagogique qui permettra également le dépôt de documents par les stagiaires et la mise en œuvre de parcours en FOAD.

En structure, le stagiaire pourra disposer du matériel pédagogique et du matériel de sécurité nécessaires présents sur les bassins dans lesquels il sera amené à intervenir lors de ses stages.

### MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Plusieurs outils sont utilisés pendant la formation et permettent un meilleur suivi des stagiaires afin de repérer les difficultés d'apprentissage et prévenir les ruptures de parcours. Il s'agit principalement des outils suivants :

- Suivi individualisé : échanges à l'initiative du stagiaire et des acteurs de la formation (coordinateur de la formation, référents pédagogiques, formateurs, tuteurs), accompagnement individuel pour la préparation aux épreuves de certifications
- Bilans réguliers : réunions entre les différents acteurs de la formation, fiches de bilan de période
- Retours d'expérience
- Feuilles de présence pour les heures en centre et en structure



## MODALITES D'ÉVALUATION

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera sous forme d'épreuves certificatives correspondantes aux différentes UC. Il existe une grille de certification pour chacune des épreuves certificatives dans laquelle le résultat du candidat apparaîtra sous la forme "Acquis" ou "Non Acquis". Il pourra être ajouté des évaluations formatives tout au long de l'année afin d'appréhender l'acquisition des compétences et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation en centre (QCM, ECADIM...) et en structure d'alternance (par le tuteur via une grille d'évaluation).

### ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 UC est nécessaire pour l'obtention du diplôme et la certification globale a lieu lors d'un jury plénier national. Les stagiaires sont informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves...).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
PRMSP	Test de sécurité, conduite d'une séance pédagogique suivi d'un entretien
UC1	Epreuve orale à l'issue de la présentation d'un dossier présentant le plan de développement de son club et la direction d'un séjour, et intervention pédagogique dans le domaine de la formation des cadres
UC2	Epreuves pédagogiques : séance pédagogique suivie d'un entretien et séance entraînement suivie d'un entretien
UC3	Entretien relatif à la prévention des comportements à risque et test de sécurité
UC4	Dossier présentant un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours adapté au club

## SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

Les titulaires d'un Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré ont l'équivalence des UC1, UC3 et UC4 du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité Performance sportive dans la mention disciplinaire. Pour obtenir ce diplôme professionnel de niveau 6, ils doivent poursuivre leur cursus de formation en DESJEPS à l'INFAN afin de valider l'UC2 permettant d'exercer un emploi de direction de structure.

Il est conseillé pendant la formation BF5 SHN ou à l'issue de celle-ci de réaliser une formation relative à l'académie de la natation (encadrant, formateur, instructeur).

### FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de ce brevet fédéral dans l'option validée. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » : en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents
- 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé



## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles. Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements : Frédérique CROCHARD [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)

## € TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification	
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais de dossier
BF5 SHN parcours complet	2 930 €	2 880 €	50 €

Le tarif des frais pédagogiques indiqué comprend les frais de formation, de certification et d'édition du diplôme. Ce tarif est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement. Les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

### FINANCEMENTS

Outre l'autofinancement, des aides financières peuvent être sollicitées :

- \* Si vous êtes salarié, vous pouvez effectuer une demande de prise en charge par l'AFDAS. Contactez votre conseiller AFDAS en région.
- \* Si vous êtes en activité de sportif de haut niveau, une participation financière de la Fédération française de natation via les aides personnalisées est envisageable. Il est également possible d'étudier d'autres dispositifs réservés aux sportifs de haut niveau (Sésame...) en lien avec les référents en suivi socioprofessionnel de la Fédération française de natation.
- \* Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez votre conseiller France Travail pour étudier les aides possibles.



## CONTACTS

<b>Référent pédagogique</b>	BREHARD Gaëlle	06.62.82.93.16	gaelle.brehard@ffnatation.fr
<b>Référent administratif</b>	GAUFFRETEAU Cécile	01.70.48.45.24	infan@ffnatation.fr
<b>Référent technique plateforme FOAD et handicap</b>	CROCHARD Frédérique		frederique.crochard@ffnatation.fr



## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Nombre d'abandon	Nombre de rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4				
2019	6	100	100	100	100	100	1	0	83.5	100
2020	7	100	100	100	100	100	0	0	100	100
2021	2	100	100	100	100	100	0	0	100	100
2022	4	100	100	100	100	100	0	0	100	100
2023	7	100	100	100	100	100	2	0	71.5	100

### INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr) / [www.ifn.extranat.fr](http://www.ifn.extranat.fr)

N° de déclaration : 11.75.34540.75

Tel : 01.70.48.45.24

Email INFAN : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)





**INFAN**

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr) / [www.ffn.extranat.fr](http://www.ffn.extranat.fr)

N° de déclaration : 11.75.34540.75

Tel : 01.70.48.45.24

Email INFAN : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)